

Retour de l'enquête de la commission féminisme d'ASSO-Solidaires



En 2022, la commission féminisme d'ASSO-Solidaires a lancé une enquête sur les violences sexistes et sexuelles dans le milieu du travail et le milieu militant.

Cette enquête anonyme était destinée aux militantes d'ASSO-Solidaires : 100 d'entre elles ont répondu, sur 300 adhérentes à l'époque.

L'enquête s'est déclinée en 3 parties :

- 1) le vécu des femmes dans le milieu du travail;
- 2) le vécu des femmes dans leur milieu syndical;
- 3) l'identité de l'adhérente.

Les deux premières parties visaient à comprendre l'environnement dans lequel les femmes travaillent et militent (répartition H/F, répartition tâches H/F, entourage se sentant concerné par le féminisme ou non...); si ces femmes ont été victimes de violences sexistes ou sexuelles et quelles en ont été les conséquences sur leur état physique et mental. Elles pouvaient anonymement témoigner sur la violence subite si souhaitée.

La commission a ensuite analysé les résultats quantitatifs et qualitatifs pour dégager des revendications qui pourront être réutilisées par la commission lors des moments clés (8 mars, 25 novembre) ou tout autre moment de l'année. Un outil PowerPoint a aussi été mis à disposition d'ASSO-Solidaires pour que tou-te-s les adhérent-e-s puissent s'approprier et communiquer sur les résultats si pertinents.

Outre le constat toujours présent de la répartition des tâches genrées et des attitudes sexistes (couper la parole, mansplaining...), aussi bien au travail que dans le milieu militant, voici 3 conclusions clés qui ont pu être tirées grâce à l'enquête :

– 29 femmes sur 40 ont annoncé que leur temps partiel était choisi. Or, la majorité des éléments apportés en guise de détails pousse à croire qu'elles sont contraintes d'avoir des contrats à temps partiel (pour garder leurs enfants le mercredi; parce qu'intermittentes du spectacle; lié à une situation de handicap; pour rédaction

d'une thèse; suite à de mauvaises conditions de travail...).

> On constate une intériorisation de la responsabilité de la femme.

– Sur 56 femmes ayant répondu avoir un CSE au sein de leur association, 32 d'entre elles ont annoncé ne pas avoir de référent-e harcèlement sexuel ou ne pas savoir s'il y en avait un-e.

> Il s'agit pourtant d'une obligation légale : on constate que nombreuses associations ne sont pas conformes à la loi; ou qu'il y a un manque d'informations à ce sujet.

– 70 % des femmes ayant subi des VSS n'ont pas bénéficié d'accompagnement de leur syndicat quand elles s'en sont rapprochées.

> On constate un manque d'engagement et d'information du syndicat vers les adhérentes.

Dans beaucoup d'associations dans lesquelles les camarades répondantes travaillent, les équipes salariées sont majoritairement féminines alors que les équipes dirigeantes sont majoritairement composées d'hommes.

Nous avons pu constater également que malgré des associations qui portent les sujets féministes en interne, dans leurs valeurs ou dans leurs projets, les salariées n'ont que très peu d'information sur leurs droits et les recours en cas d'agression sexuelle ou d'agissements sexistes.

Au sein d'ASSO-Solidaires, nous organisons depuis 2 ans une formation par an sur la prise en charge des violences sexistes et sexuelles au travail. Nous incitons également les adhérent-es à participer aux formations interpro sur l'égalité pro, les inégalités femmes-hommes et les VSST. Il est important que les adhérent-es soient formés-es, en particulier les membres des sections syndicales et des permanences des sections locales, afin de mieux porter et prendre en charge ces questions.

Dans notre milieu militant (au sein d'ASSO-Solidaires et en interpro), nous ne sommes pas épargnées par les agisse-

ments et comportements sexistes des nos « camarades » hommes, malgré les valeurs défendues par notre syndicalisme.

Quelques chiffres :

– seulement 40 % des organisations de réunion prennent en compte l'organisation familiale des militantes ;

– 10 % des militantes ont déjà entendu des blagues à caractère sexuel ;

– 10 % des militantes peuvent voir des images à caractère sexuel dans leurs locaux militants (alors que seulement 2 % sur leurs lieux de travail) ;

– les tâches genrées sont toujours de mises avec une sur-représentation des femmes dans les « petites tâches » (préparation du café, organisation des réunions et rédaction des compte-rendus, ménage des locaux...) alors que les hommes ont plus des tâches de représentation ;

– une majorité de camarades sont toujours victimes d'agissements sexistes (peu de prises de parole et souvent coupées...);

– des camarades sont toujours victimes d'agression sexuelle dans leur milieu militant. Une camarade a été violée par un militant.

Il est donc essentiel, pour que nos camarades femmes et perçues comme telles (personnes trans, non-binaire) se sentent en sécurité dans le syndicat, que chacun-e se forme aux questions des inégalités et stéréotypes de genre ainsi qu'à l'action contre les violences sexistes et sexuelles.

Chaque Solidaires départemental doit s'emparer de ces questions et protéger les personnes victimes.

À ASSO-Solidaires, nous avons mis en place une procédure contre les violences sexistes et sexuelles au sein de notre syndicat.

Notre position est claire : camarades, si vous dénoncez des violences sexistes ou des violences sexuelles, nous vous croyons!